



COMITÉ DES USAGERS DE L'EAU

AVIS

Projet de cahier des charges du rapport sur les incidences environnementales du projet de programme de mesures du Plan de Gestion de l'Eau 2022-2027

Demandeur	Ministre Alain Maron
Demande reçue le	21 octobre 2021
Avis adopté par le Comité des usagers de l'eau le	25 novembre 2021

Préambule

Le Comité des Usagers de l'Eau (ci-après « le Comité ») a été saisi, le 21/10/2021, d'une demande d'avis relative au projet de cahier des charges du rapport sur les incidences environnementales du projet de programme de mesures du Plan de Gestion de l'Eau 2022-2027.

L'ordonnance relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement a pour objet « *d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de contribuer à l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de plans et de programmes* » et ceci « *en vue de promouvoir un développement durable, en prévoyant que certains plans et programmes, qui sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, soient soumis à une évaluation environnementale* ».

Elle implique la réalisation, lors de l'élaboration d'un nouveau plan, d'un « Rapport sur les Incidences Environnementales » (ou RIE), objet du cahier des charges soumis pour avis. Ce rapport est destiné à identifier, décrire et évaluer les incidences notables probables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement, et permettra d'éventuellement compléter ou réorienter les différentes prescriptions proposées par les plans en cours d'élaboration. Il devra en outre accompagner le plan lorsque celui-ci sera soumis à enquête publique. Ce rapport sur les incidences environnementales devra également comporter un volet spécifique aux incidences potentielles du programme de mesures du Plan de Gestion de l'Eau sur les sites Natura 2000 conformément à l'article 57 de l'ordonnance du 01/03/2012 relative à la conservation de la nature.

Le cahier des charges soumis pour avis concerne l'élaboration du rapport sur les incidences du projet de programme de mesures du Plan de Gestion de l'Eau de la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2022-2027 qui sera approuvé en première lecture par le Gouvernement.

Avis

1. Considérations générales

Le Comité prend acte du projet de cahier des charges soumis pour avis et demande à être consulté sur le Plan de Gestion de l'Eau. Il demande également qu'une réflexion soit portée sur la mise en place de circuits de récupération des eaux de pluie connectés au réseau hydrographique naturel de la ville de Bruxelles (maillage bleu) lors de la construction de nouveaux quartiers.

*
* *